

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 20 /2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Damien Lamboley, Xavier Collonge
Excusée : Maryline Trichard

RENOUX Laurence a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 mai 2024

OBJET : Fixation des tarifs du restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente le bilan du compte cantine qui affiche un déficit de 8 882 € à fin avril. Il s'explique par l'augmentation du salaire du personnel et du coût des matières premières qui doivent respecter la loi EGALIM avec 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits bio.

Il propose donc au conseil municipal une augmentation de 10 centimes par repas et de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024

- Repas enfant : 4.90 €
- Repas adulte : 6.20 €
- Repas non programmé le jeudi à minuit pour la semaine suivante : 6.20 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil :

- FIXE à 4.90 € le prix unitaire du repas servi au restaurant scolaire situé à l'Ecole Bernard Pivot et facturé aux parents ; à 6.20 € les repas adultes et à 6.20 € les repas non programmés à l'avance.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



Laurence Renoux,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Laurence Renoux.

Date de télétransmission en préfecture : 06/06/2024
Date de publication sur le site Internet : 06/06/2024